



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 Avril 2023

PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Chantal CABESTAING, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER.

ABSENT : Elizabeth DESMETTRE

ONT DONNE PROCURATION : Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Gilbert HALLUIN à Cathy NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE à Frédérique FERREIRA

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

13 PRESENTS – 16 VOTANTS

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 29 Mars 2023

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. LE MAIRE : Aucune remarque

Il est approuvé.

ADOpte A LA MAJORITE

N° 01 Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

- De dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ? Nous allons passer au vote,
- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 16 Voix Pour -**

N°2 Compte Administratif 2022

Madame Catherine KOPEC, Vice-présidente, préside la séance

Le Compte Administratif **2022** du Centre Communal d'Action Sociale s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 27 092.93 € en **Dépenses** et à 32497.46 € en **Recettes**, soit un excédent de 5404.53€ €, d'autre part concernant la section d'**Investissement** à 0 € en **dépenses** et à 0 € en **recettes**.

Le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2021 :

Excédent de la section de Fonctionnement : **5404.53 €**

Excédent de la section d'Investissement : **59589.05 €**

Je vous propose d'approuver le Compte Administratif 2022

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote

- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 15 Voix Pour -**

N° 3 Mise en place de la fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°11- 2021- en date du 29 Novembre 2021 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022;

Vu la délibération n° 01-2022- en date du 28 Mars 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022;

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an ;

Considérant que le conseil peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice comptable 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 16 Voix Pour -**

N° 4: Affectation des Résultats 2022

Le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 27092.93 € en **Dépenses** et à 32497.46 € en **Recettes**, soit un excédent de 5404.53 €, d'autre part en section d'**Investissement** à 0 € en **Dépenses** et 0 € en **Recettes**, soit un résultat neutre de 0 €.

Le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2021 :

Excédent de la section de Fonctionnement : 14 179.42 €

Excédent de la section d'Investissement : 59 589,05 €

L'excédent de la section de Fonctionnement de 14 179.42 € est affecté au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement (R 002)

L'excédent de la section d'Investissement de 59 589,05 € est affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement (R 001)

- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 16 Voix Pour -**

N°5 : Vote du Budget Primitif 2023

L'Assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur le Budget Primitif 2023 se présentant ainsi qu'il suit

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES 46 666.42 €
- RECETTES 46 666.42 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES 60 189,05 €
- RECETTES 60 189,05 €

- **Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 16 Voix Pour -**

